

TARIFS et AIDES

M I C R O - C R È C H E P R I V É E

La Petite Bulle



3 B rue des Landes
69290 CRAPONNE
contact@lapetitebulle.net
04.78.73.74.27
06.60.08.75.92

LES FORMULES D'ACCUEIL PROPOSEES PAR LA PETITE BULLE ET LEURS TARIFS :

Heures d'accueil hebdomadaires	Taux horaire pour les familles ayant un revenu (N-2) : ≤20 550€ pour 1 enfant à charge ≤24 467€ pour 2 enfants à charge ≤26 384€ pour 3 enfants à charge ≤29 300€ pour 4 enfants à charge	Taux horaire pour les familles ayant un revenu (N-2) ne dépassant pas : 45 666€ pour 1 enfant à charge 52 148€ pour 2 enfants à charge 58 630€ pour 3 enfants à charge 65 112€ pour 4 enfants à charge	Taux horaire pour les familles ayant un revenu (N-2) : >45 666€ pour 1 enfant à charge >52 418€ pour 2 enfants à charge >58 630€ pour 3 enfants à charge >65 112€ pour 4 enfants à charge
A partir de 50h	7 euros/heure	7,50 euros/heure	8 euros/heure
De 40h à 49h	7,50 euros/heure	8 euros/heure	8,50 euros/heure
De 30h à 39h	8 euros/heure	8,50 euros/heure	9 euros/heure
De 20h à 29h	9 euros/heure	9,50 euros/heure	9,70 euros/heure
19h ou moins	9,50 euros/heure	9,70 euros/heure	10 euros/heure

Ces tarifs comprennent les couches (lavables), les repas confectionnés sur place et bio et/ou issus de productions locales, les goûters, ainsi que les frais d'entretien.

- Les frais d'inscription s'élèvent à 80 euros, lors de l'établissement du contrat -

AIDE FINANCIERE DE LA CAF

Vous pouvez bénéficier d'une aide de la CAF : la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) qui comprend un Complément de Libre Choix du Mode de Garde (<https://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde>). Le montant de la prise en charge partielle de la participation versée à la structure dépend de vos revenus (N-2), du nombre d'enfants et de leur âge. Un minimum de 15 % de la dépense restera à votre charge.

Cas de réduction ou de majoration des montants de la prise en charge :

- Les montants sont divisés par deux si vous bénéficiez du complément de libre choix d'activité versé pour un temps partiel de 50 % ou moins ;
- 30 % si vous et/ou votre conjoint est bénéficiaire de l'allocation d'adulte handicapé.

REVENUS N-2 :

<u>Enfant(s) à charge :</u>	<u>Inférieurs ou égale à</u>	<u>Ne dépassant pas</u>	<u>Supérieurs à</u>
1 enfant	20 550 €* <small>10 275 €</small>	45 666 €* <small>22 833 €</small>	45 666 €* <small>22 833 €</small>
2 enfants	23 467 €* <small>11 733 €</small>	52 148 €* <small>26 074 €</small>	52 148 €* <small>26 074 €</small>
3 enfants	26 384 €* <small>13 192 €</small>	58 630 €* <small>29 315 €</small>	58 630 €* <small>29 315 €</small>
au delà de 3 enfants	29 300 €* <small>14 650 €</small>	65 112 €* <small>32 556 €</small>	65 112 €* <small>32 556 €</small>

* Ce montant est majoré de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants.

Montants mensuels de la prise en charge CAF :

Âge de l'enfant			
- de 3 ans	854,70 € <small>427,35 €</small>	736,78 € <small>368,39 €</small>	618,90 € <small>309,45 €</small>
de 3 ans à 6 ans	427,35 €	368,39 €	309,45 €

CREDIT D'IMPOT

Principe :

Vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt pour vos frais de garde d'enfants de moins de 6 ans, en cas de garde hors du domicile. La somme est décomptée de votre montant d'imposition ou remboursée dans le cas où vous n'en payez pas (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>).

Conditions à remplir :

Vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt si les conditions suivantes sont remplies :

- Votre enfant doit être âgé de moins de 6 ans le 1er janvier de l'année d'imposition.
- Etre à votre charge.

Dépenses prises en compte :

Il s'agit des dépenses que vous supportez effectivement, déduction faite des aides suivantes, reçues pour la garde de vos enfants :

- Aides à la garde d'enfant reçues par la CAF,
- Indemnités pour frais de garde versées par votre employeur.

Calcul du crédit d'impôt :

Il est égal à 50 % des sommes versées, dans la limite de :

	Par enfant	Par enfant, en cas de garde alternée
Somme à déclarer	2300 € maximum	1150 € par enfant
Crédit d'impôt	1150 € maximum	575 € par enfant